

Aperçu



« Ils réveillaient les petits enfants, les jeunes, et leur disaient de ne pas dormir, partout, à l'extérieur — pas à l'intérieur — à l'extérieur, partout... » [Traduction] (Samuel Ross, *Where Are the Children*)

Photo : Vue sur le sud est du pensionnat, le 30 mars 1965/PADH 23346 (Photo offerte par le *Prince Albert Daily Herald* et la Prince Albert Historical Society)

« Les élèves étaient punis — souvent sévèrement — s'ils parlaient leur propre langue. Conrad Burns, dont le père a fréquenté le pensionnat de Prince Albert, a trouvé le juste terme pour cette politique : "C'était un génocide culturel. Les gens se faisaient battre en raison de leur langue. Ils se faisaient battre [...] parce qu'ils vivaient à leur façon". » (Les séquelles, Volume 5, p. 15)



Classe de Prince Albert avec le directeur Bramwell, vers 195-, Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada/P7556-46

PENSIONNAT INDIEN

Le pensionnat indien de Prince Albert (Lac la Ronge, All Saints, St. Alban's) (Traité 6) ouvre en 1947 et ferme en 1997. Le pensionnat est administré par l'Église anglicane du Canada jusqu'en 1969, lorsque le gouvernement prend en charge la gestion des opérations. Le pensionnat est considéré comme « temporaire », pourtant, il sert de résidence durant 50 ans. Les Autochtones de la région de Prince Albert deviennent les responsables officiels des opérations en 1985, et en 1986, le terrain où se situe le pensionnat devient une terre de réserve. Lors de la fermeture du pensionnat, en 1997 l'établissement se nomme le Prince Albert Indian Student Education Centre.

Fusions et surpeuplement. En 1944, des logements temporaires sont fournis au collège St. Alban's, à Prince Albert, pour les écoliers du pensionnat de St. Barnabas, d'Onion Lake, à la suite d'un incendie qui détruit le pensionnat. Au printemps 1948, les garçons du collège St. Alban's sont logés au camp militaire et transportés par camion aux cours. Les élèves du lac La Ronge (All Saints) sont transférés à Prince Albert en 1948, également à la suite d'un incendie qui détruit le pensionnat. Les élèves sont logés sur une ancienne base d'instruction élémentaire militaire, en périphérie de Prince Albert. « Les élèves étaient logés dans des cabanes en forme de "H", c'est-à-dire que deux ailes étaient jointes par les zones des toilettes et des salles de bains. Les cabanes restantes servaient de salles de cours où étaient enseignées les leçons de la première à la huitième année. Il y avait aussi une salle pour l'économie familiale et un atelier pour les travaux manuels. Dans une autre cabane se trouvaient les quartiers du personnel, le bureau et l'hôpital. Le manège militaire, un édifice sombre et caverneux, servait aux danses,

aux spectacles, et aux parties de basketball et de volleyball.¹ » En 1950, le bâtiment militaire n° 20 est rénové pour accueillir 29 élèves du Pensionnat indien de Gordon (transférés en raison d'une défaillance du système de distribution d'eau) ainsi que « plusieurs enfants nécessitant des soins en établissement.² » En 1951, tous les élèves de St. Alban's sont transférés au camp militaire. À la suite de ces fusions, le pensionnat de Prince Albert devient le plus grand pensionnat en Saskatchewan. « Les fusions font passer le nombre d'élèves d'environ 165 à 485 »,³ ce qui cause un surpeuplement considérable de l'établissement. Dans les années 1960, l'ancienne base militaire sert principalement de résidence pour les élèves, qui suivent des cours aux écoles municipales de Prince Albert.⁴ De tous les pensionnats, celui-ci compte le plus grand nombre d'élèves (550 élèves en 1953, par exemple), toutefois, il est considéré comme un risque d'incendie durant presque toute son existence.⁵

Insalubrité et risque d'incendie. Une inspection menée en 1950 révèle que les ordures dans la cuisine s'accumulent pendant plusieurs jours. Plusieurs risques d'incendie sont également signalés : deux poêles de chauffage sans cheminées et des cendres laissées à des endroits où elles peuvent se disperser et toucher des matériaux inflammables.⁶ Une alarme incendie est installée en 1950. Cette même année, « le chef du service d'incendie de Prince Albert dénonce le danger que représente le système de chauffage des installations scolaires [...] [et] le

commissaire aux incendies de la Saskatchewan se dit préoccupé par le complexe en 1953, alors qu'il loge 550 enfants. Il écrit que les bâtiments à ossature en bois sont particulièrement vulnérables aux incendies [...] Une inspection de prévention des incendies effectuée en 1954 au pensionnat permet d'arriver à la conclusion suivante : "On ne saurait trop insister sur le fait que le taux d'occupation de ces bâtiments en tant que pensionnat contrevient à toutes les normes reconnues en matière de sécurité des personnes et des biens contre le danger d'incendie. Cette situation est aggravée par l'insuffisance de l'approvisionnement en eau qui permettrait d'éviter toute progression de feu majeur vers l'un ou l'autre des bâtiments. La distance séparant ceux-ci est telle que l'on ne peut ignorer la possibilité que le feu se propage, en cas de vent favorable, depuis son point de départ jusqu'aux bâtiments adjacents, et se transforme en un incendie aux proportions alarmantes".⁷ « Les travaux sont entrepris plus tard cette année-là, mais en 1960, le directeur de l'administration des pensionnats anglicans se plaint [...] du fait que "l'intérieur des bâtiments se délabre progressivement". Il affirme : "On peut se demander combien de temps encore les prétendus 'bâtiments provisoires' vont être considérés comme 'permanents'". Il recommande que les Affaires indiennes construisent un nouveau bâtiment à Prince Albert.⁸ » « En 1968, le Commissariat fédéral des incendies recommande une fois de plus que le pensionnat [...] entreprenne des travaux majeurs de rénovation ou installe un système de gicleurs.⁹ » Les Affaires indiennes ne souhaitent pas financer des rénovations coûteuses, et prévoient transférer les dépenses aux externats moins coûteux. Par

¹ <http://www.sicc.sk.ca/archive/saskindian/a71nov08.htm> [TRADUCTION].

² Indian Affairs, RG10, Volume 6317, file 656-5, part-11. Memorandum to the Deputy Minister, Feb. 13, 1950 [TRADUCTION].

³ <http://www.sicc.sk.ca/archive/saskindian/a71nov08.htm> [TRADUCTION].

⁴ <http://nationaltalk.ca/story/doug-cuthand-saskatchewan-residential-school-survivors-walk-home-for-closure-regina-leader-post>

⁵ CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 2, de 1939 à 2000*, volume 1, p. 333.

⁶ Indian Affairs RG10, Volume 6317, file 656-5, part 11. Morrison to Ostrander, Feb. 2, 1950

⁷ CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 2, de 1939 à 2000*, volume 1, p. 345.

⁸ *ibid.*, p. 345.

⁹ *ibid.*, p. 365.

« Entre 1976 et 1983, George Zimmerman, le mari d'une surveillante de dortoir au Prince Albert Indian Student Education Centre, agresse sexuellement neuf –filles qui vivent à la résidence. En 1995, Zimmerman est reconnu coupable de neuf chefs d'attentat à la pudeur, d'un chef de tentative d'avoir des rapports sexuels et de deux chefs d'avoir eu des rapports sexuels. Il est condamné à une peine de cinq ans¹. » En 1993, le Grand conseil de Prince Albert instaure une politique qui interdit aux conjoints des employés d'habiter dans les résidences des élèves (Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 2 de 1939 à 2000, Volume 1, p. 529).



Samuel Ross raconte son expérience au pensionnat (All Saints à Prince Albert et Birtle). Exposition *Where are the Children?* Fondation Legacy of Hope.



Groupe de dortoirs à Prince Albert, Saskatchewan (anciens quartiers militaires), vers 1949, Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, Bernice Logan/P2004-09-294



Tom Roberts avec sa petite-fille Ava Tremblay. Une marche pour « revenir à la maison ». *Prince Albert Daily Herald*, juin 2016



Harry McGillivray raconte son expérience au pensionnat (Prince Albert et Dauphin). Exposition *Where are the Children?* Fondation Legacy of Hope.



Lire les récits d'anciens élèves

N DE PRINCE ALBERT

conséquent, les mauvaises conditions persistent jusqu'aux années 1970. « Les chefs de dix Premières Nations de la Saskatchewan signent une pétition en mai 1973 pour demander au gouvernement fédéral de terminer les travaux de rénovation au pensionnat de Prince Albert [...] Les Affaires indiennes espèrent que l'inspecteur des incendies permettra que les bâtiments demeurent en service lors de certains travaux de rénovation. Sinon, elles ont l'intention de loger des élèves dans "d'autres résidences et familles d'accueil, ou de les renvoyer chez eux." L'inspecteur des incendies convient que si des travaux sont effectués, les bâtiments peuvent être utilisés pour la prochaine année, étant attendu que "d'autres installations plus adaptées doivent être fournies pour loger les élèves l'année suivante".¹⁰ » En 1975, une série de salles de classe préfabriquées et mobiles est installée au pensionnat de Prince Albert, en Saskatchewan. Elles sont montées sans permis de construire et ne respectent pas les normes de construction de Prince Albert. En outre, les salles de classe ne sont pas en conformité avec le Code national du bâtiment. Lorsqu'il est établi qu'avec certaines réparations, le bâtiment peut être rendu conforme, le chef des pompiers de Prince Albert convient que la "sécurité des personnes vivant sur les lieux est suffisante". En mars 1980, Sol Sanderson, le chef de la Federation of Saskatchewan Indian Nations, prévient que le bâtiment abritant les salles de classe du pensionnat de Prince Albert sera probablement fermé par le commissaire fédéral des incendies, à moins que soient entreprises d'importantes réparations. Selon Sanderson, il est probable qu'il faille envisager le remplacement du bâtiment.¹¹ »

Deux membres du personnel démissionnent en raison des conditions du pensionnat. En 1952, deux enseignantes, Victoria Ketcheson et Patricia Watson, démissionnent du pensionnat en affirmant que la majorité de leurs collègues « semblent être des mésadaptés sociaux, incapables de trouver un emploi ailleurs. Ils sont querelleurs, soupçonneux et bavards. Ils traitent les enfants avec encore moins de considération qu'ils en ont entre eux-mêmes. Bon nombre les considèrent ouvertement comme "de sales races" et des sous-humains. Ils appliquent une norme aux "Blancs" et une autre très différente aux Indiens. Comme en témoigne la phrase souvent entendue — "ce ne sont que des Indiens" —, tout est permis. Rien n'est fait pour encourager les employés à faire leur travail, que ce soit en tant que chrétiens ou membres du personnel de cet établissement. Les enfants sont maltraités, ils se font crier après, font les frais d'instincts sexuels séniles, sont exposés aux formes de comportement les plus brutales et rien n'est fait pour que cessent ces agissements.¹² » La lettre continue : « Le personnel n'a aucune notion de discipline préventive. On laisse les enfants courir à tort et à travers jusqu'à ce que le fouet soit le seul moyen de discipline possible. Cette observation s'est illustrée de manière éclatante lorsque trois petits garçons ont essayé de fuir. Ils ont été rattrapés et jetés en prison pendant une semaine. La prison consiste en un petit espace cloisonné dans la hutte qui sert d'hôpital. Les deux premiers pieds des murs sont faits de treillis métallique pour que les détenus soient exposés à toute maladie ayant cours à l'hôpital. À un moment donné pendant leur détention, ils ont été correctement permutés pour le bien de toute l'école.¹³ » « Les autres employés ont répondu par une lettre, dans laquelle ils affirment que

ces allégations sont "complètement fausses et totalement injustifiées".¹⁴ » « Cinquante membres du personnel signent une pétition exprimant leur confiance envers le directeur.¹⁵ » « Dans une lettre distincte adressée à ses supérieurs, le directeur A. J. Scrase dit croire que les deux femmes ont agi pour des motifs religieux puisque, récemment, elles avaient "parlé en termes élogieux de l'Église catholique — pas seulement en lien avec les écoles, mais aussi dans leur enseignement".¹⁶ » « Une lettre anonyme défendant le directeur fait remarquer que la pièce décrite comme étant une prison avait été utilisée dans le passé par des enseignants et même par le directeur comme une résidence. Toutefois, l'auteur reconnaît que les fugueurs de sexe masculin recevaient des "fessées au moyen d'un saule devant tous les enfants".¹⁷ » « L'Église anglicane autorise une enquête sur les plaintes, mais le chef de l'administration de l'école indienne anglicane [Henry Cook] fait remarquer qu'il est d'avis que les femmes étaient "insuffisamment expérimentées pour présenter les accusations qu'elles ont".¹⁸ » Le problème ne semble pas avoir été signalé aux Affaires indiennes.

Abus sexuels. « Entre 1976 et 1983, George Zimmerman, le mari d'une surveillante de dortoir au Prince Albert Indian Student Education Centre, agresse sexuellement neuf –filles qui vivent à la résidence. » En 1995, Zimmerman est reconnu coupable et est condamné à une peine de cinq ans.¹⁹

¹⁴ *ibid.*, p. 578.

¹⁵ *ibid.*, p. 421.

¹⁶ *ibid.*, p. 578.

¹⁷ *ibid.*, p. 421.

¹⁸ *ibid.*, p. 421.

¹⁹ *ibid.*, p. 498.

¹⁰ *ibid.*, p. 365.

¹¹ *ibid.*, p. 368.

¹² *ibid.*, p. 420.

¹³ *ibid.*, pp. 420-421.